

« DES OUVERTURES VERS LE FLEUVE »

Mise en place d'une démarche et orientations

Mars 2014 - juin 2014 - décembre 2014



Bernard BRUNET, paysagiste et urbaniste conseiller
Anne DELARCHE JOLI, ingénieur écologue conseillère
DANG Viet Anh, architecte stagiaire



Sommaire

- Introduction : une lourde contrainte et une opportunité de projet innovant	1
- Une démarche participative inscrite dans la durée	2
- Diagnostic général	3
A. Accompagnement opérationnel sur le terrain	12
B. Les programmes cadres	14
B1. Programme d'ouverture au public et de sécurisation	15
B2. Principes de gestion	16
C. Co-construction des projets et implication de la population	19
C1. Entre nature et culture	20
C2. Fiches par secteur : Enjeux et premières orientations de programme	25
- Prolongements : de la programmation à l'action	33

INTRODUCTION

Une lourde contrainte et une opportunité de projet innovant

Le questionnement sur les parcelles en « zones d'extrême danger » - ZED, crée une situation inédite de retrait de la ville, très contraignante du point de vue urbain et très dommageable du point de vue social et humain.

Il s'agit maintenant de prendre en compte cet état de fait et de réfléchir au **devenir de ces lieux dans le tissu urbain**. Plus largement, on peut considérer cette situation comme **une opportunité pour réfléchir aux relations entre Saint-Louis de Montferrand et son fleuve** :

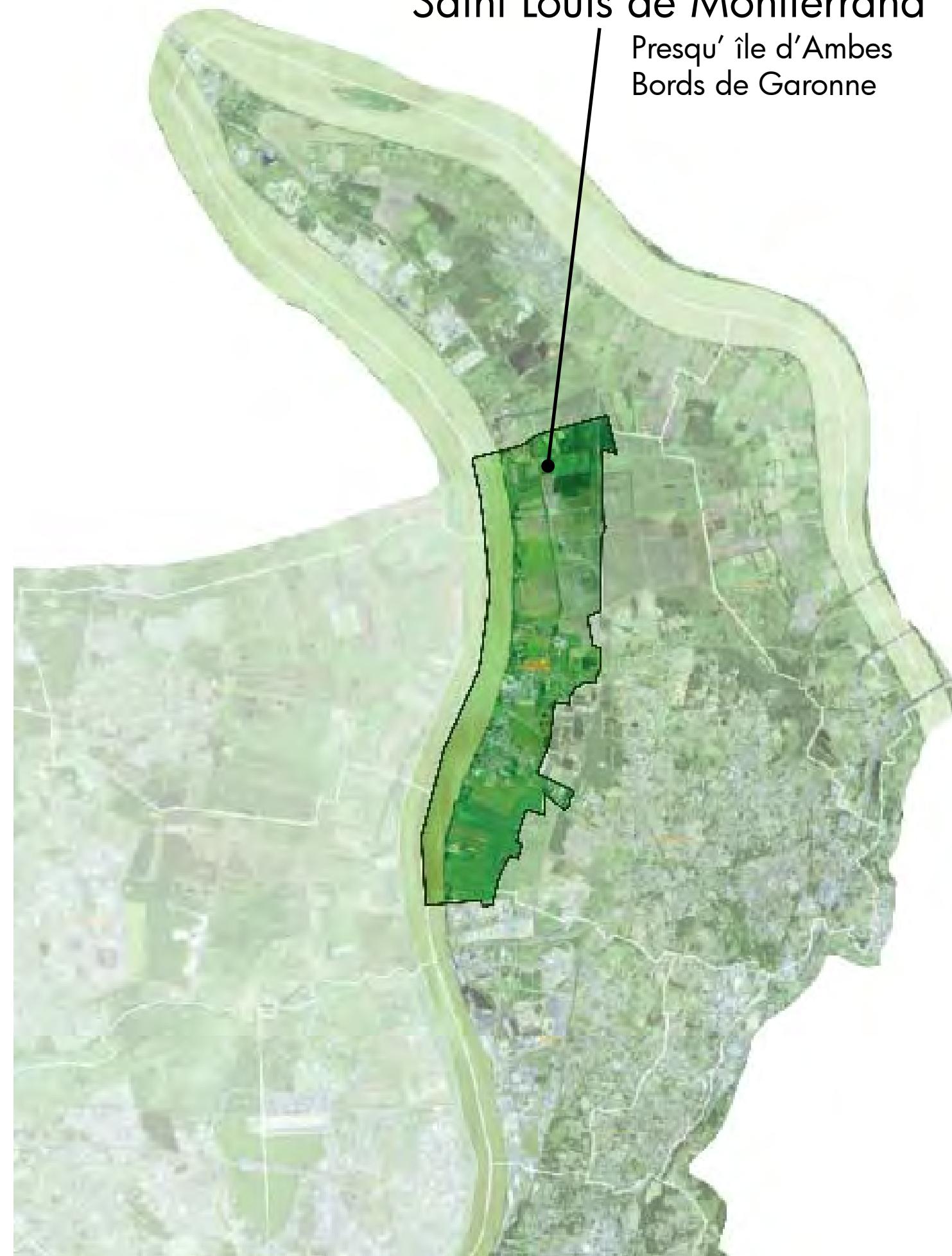
- Peut-on établir une promenade le long du fleuve au niveau du centre-ville tout en respectant les fonctions écologiques de cette interface (aubarède, ripisylve), notamment de continuité écologique ?
- Peut-on améliorer les accès et les relations visuelles vers les horizons du fleuve ? Au regard de cet objectif, les parcelles en ZED pourraient constituer des opportunités pour accéder au fleuve et pour ouvrir des perspectives sur celui-ci.
- Peut-on rattacher d'autres parcelles publiques et des parcelles en zone N3 à un projet de parc du fleuve ?
- Aussi, cette situation crée **l'opportunité et l'obligation de penser un nouveau projet d'espace public pour Saint-Louis de Montferrand** :
 - . **Valoriser une identité paysagère fluviale ainsi que la connaissances des milieux vivants, en référence au classement en Natura 2000 des berges**
 - . **Offrir à la population une diversité d'espaces publics reliés entre eux**
 - . **Mettre en place une politique paysagère et environnementale donnant une place plus importante à l'écologie des lieux, à la biodiversité et orienter l'entretien vers une gestion différenciée des espaces verts**
 - . **Mettre en place un processus de co-construction des projets et des actions avec la population. Ces sites doivent être réappropriés par la population : le véritable objectif n'est pas de les aménager mais de les apprêter comme des lieux laboratoires où se réélabore le lien culturel entre les habitants et leur fleuve.**

Les premiers éléments qui suivent explorent ces hypothèses de travail.

Ils constituent une base de réflexion pour les **ateliers de projet partagé** et pour le processus à installer dans la durée.

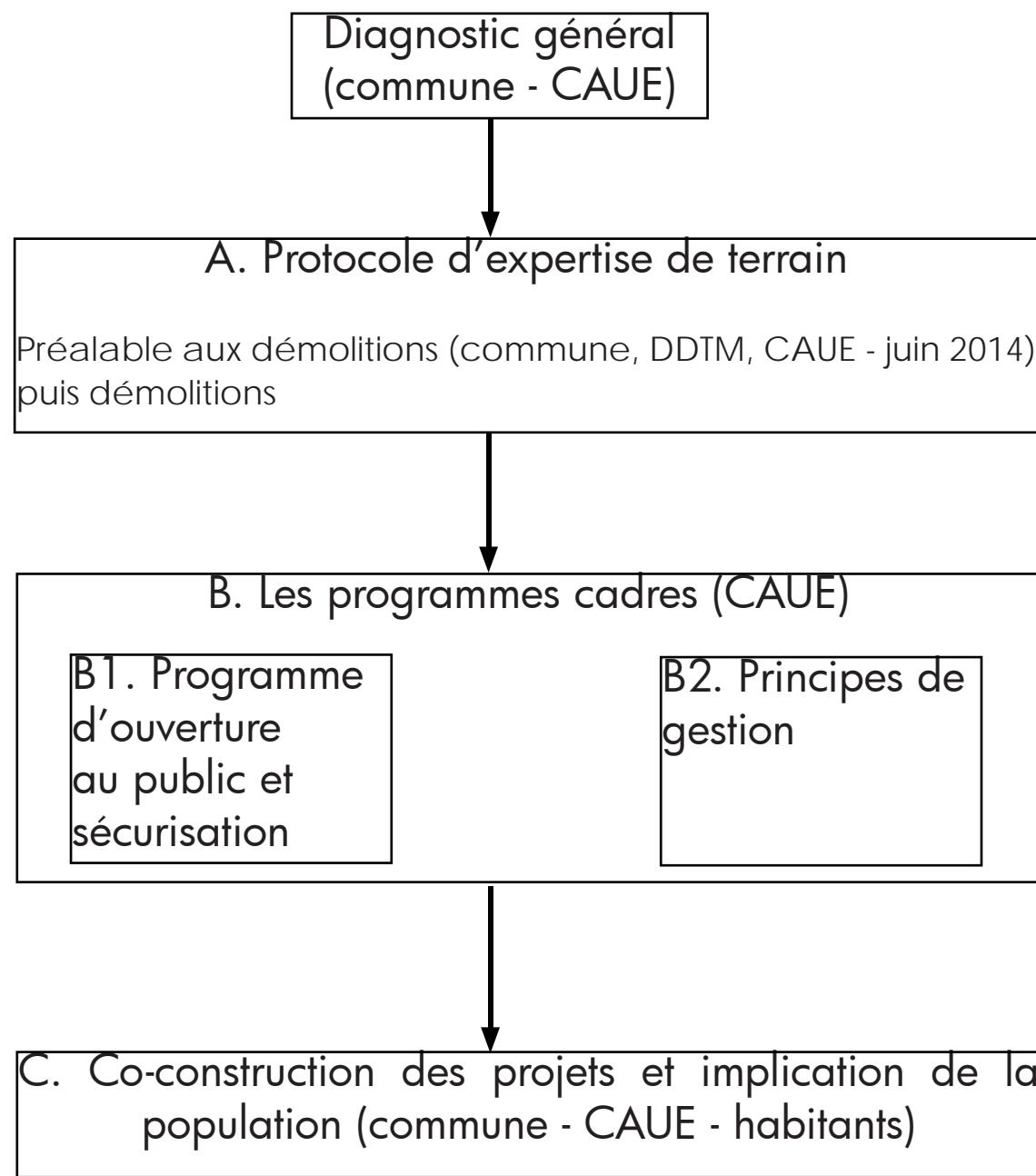
Saint Louis de Montferrand

Presqu' île d'Ambes
Bords de Garonne



Une démarche participative inscrite dans la durée

DEMARCHÉ ET PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT



A. Accompagnement opérationnel sur le terrain

Le moment de la démolition et la question de l'état des parcelles lorsqu'elles sont rétrocédées à la commune sont déterminants pour leur devenir écologique et leur fonction d'espace public, également pour l'équilibre hydraulique du secteur.

Dans ce but est mis en place un **protocole d'expertise de terrain préalable aux démolitions** (commune, DDTM, CAUE) afin de définir les éléments à préserver : protection de la qualité du sol, des zones humides et dispositifs hydrauliques, interdiction d'exhausser le sol naturel, préservation des espèces végétales indigènes et remarquables, également des arbres fruitiers.

Les diagnostics de terrain ont été effectués le 23 juin 2014 et ont été retranscrits dans le compte-rendu de juillet 2014.

B. Les programmes cadres

B1. Programme d'ouverture au public et de sécurisation

A réaliser dans la continuité de la dernière démolition (clôtures et entrées, stationnement, mobilier, signalétique...). Il est essentiel qu'en attente d'action d'aménagement, les sites soient sécurisés et fassent l'objet d'actions lisibles et unitaires pour symboliser qu'il s'agit d'espaces publics pris en charge par la commune et ouverts au public.

B2. Principes de gestion

- Tirer parti au mieux de la dynamique naturelle
- Favoriser la bio diversité
- Limiter les charges d'entretien
- Garantir l'ouverture au public

C. Co-construction des projets et implication de la population

Ce processus de co-construction du programme (dont les modalités restent à définir) s'appuiera sur les orientations générales et le préprogramme présentés dans le présent dossier :

- 1 – **Eléments à prendre en compte pour établir un projet d'ensemble**
- 2 – **Référentiel : des idées, des images de référence pour stimuler la réflexion**
- 3 – **Enjeux et premières orientations de programme**

Diagnostic général

PLAN DE SITUATION - PARCELLES EN ZED REGROUPEES EN 6 ENSEMBLES

04



A. Parcelle N° 10



B. Parcelles N° 6, 7, 8 contiguës et 9 isolée



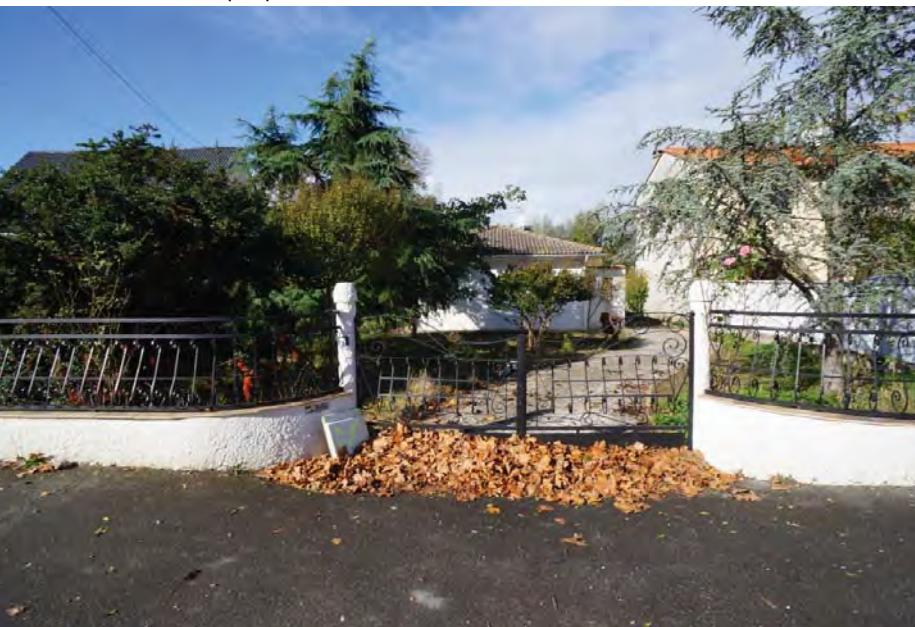
C. Parcelle N° 11



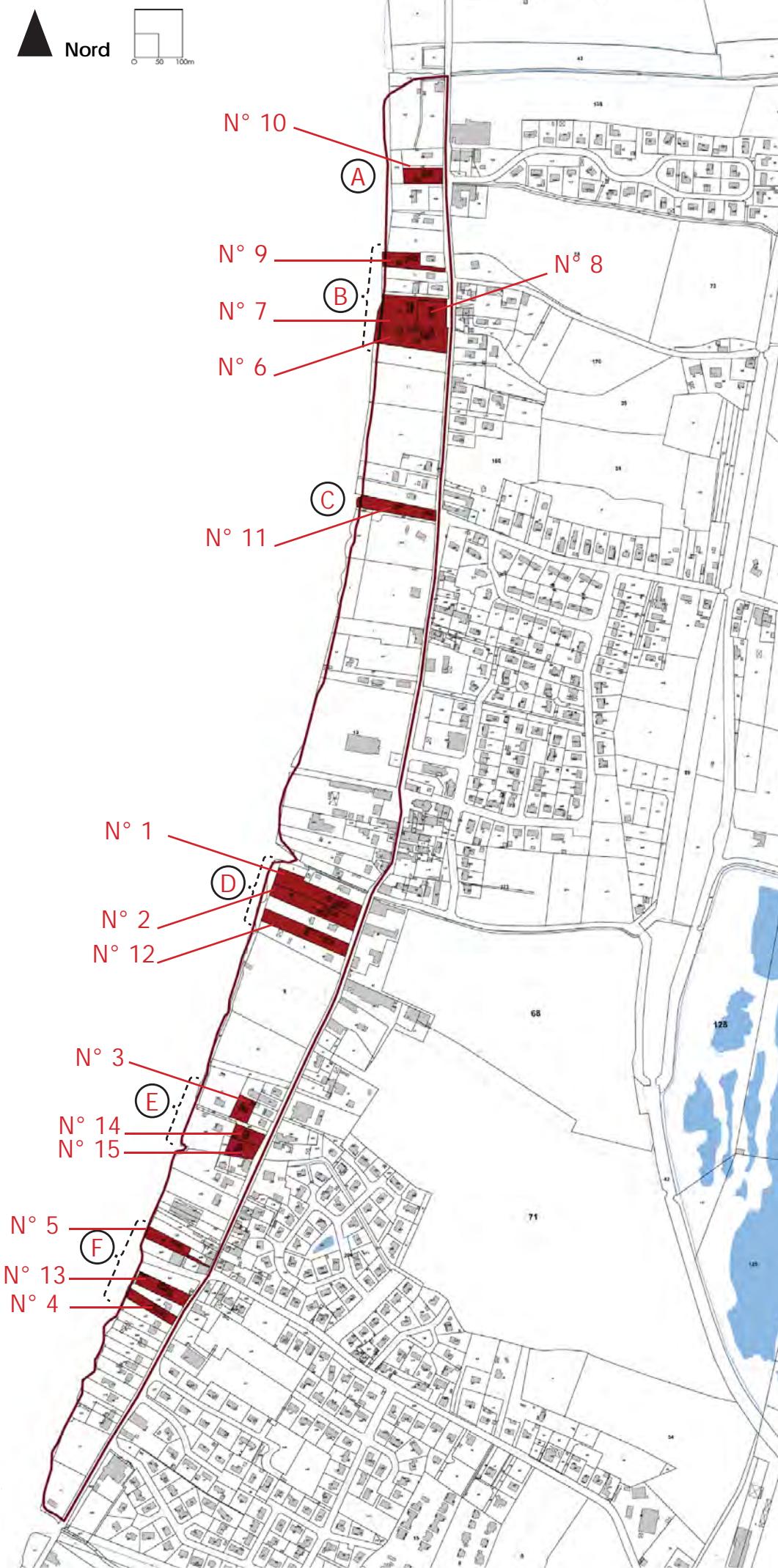
D. Parcelle N° 1, 2, 12



E. Parcelles N° 14, 15, 3



F. Parcelle N° 4, 5, 13



EXTRAIT :

Etude " Fonder le projet de territoire sur la nature et le paysage"

Vers un projet de parc naturel et agricole de la presqu'île

Septembre 2013 - CAUE - CUB

Ouvrir sur les fleuves
Les escales le long des fleuves

Des lieux potentiellement exceptionnels ouverts sur le fleuve à valoriser





1. MAIRIE



3. EGLISE



5. ECOLE MATERNELLE



PARKING

PRECISER AUTRES PROPRIETES PUBLIQUES ?



2. STADE



4. POSTE



6. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



PARKING



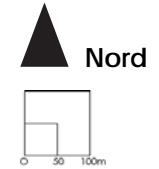
2. SALLE DE GYMNASE



7. ESPACE INTERGENERATIONNEL



PARC CENTRE-VILLE



OUEST



COUPE AXE DE L' EGLISE



1. ESTEY BELLE RIVE



2. ACCES PRES PARCELLE N° 10



3. AXE DE L' EGLISE



4. ACCES CUB (OUVERTURE ?)



5. PRAIRIE



6. CALE CENTRE-VILLE



7. CALE SUD



8. ESTEY DU GUA

PRECISER ACCESSIBILITE ET PROPRIETES FONCIERES



I. LES OUVERTURES SUR L'HORIZON DU FLEUVE



4. PRAIRIE



2. PARC LE LONG DU FLEUVE



Nord

0 50 100m



II. LES BORDS DU FLEUVE ET LES VUES SUR LE FLEUVE III. LE PATRIMOINE ARBORE



1. L'AUBAREDE



3. LA RIPISYCLE DU FLEUVE
ET LES CARRELETS



LES PLATANES



5. ZONE DE MARNAGE ET LAISSES DE
CRUES



6. CALE A BATEAUX

IV. BOISEMENTS ALLUVIAUX ET VASIERES : DES MILIEUX DE GRAND INTERET ECOLOGIQUE



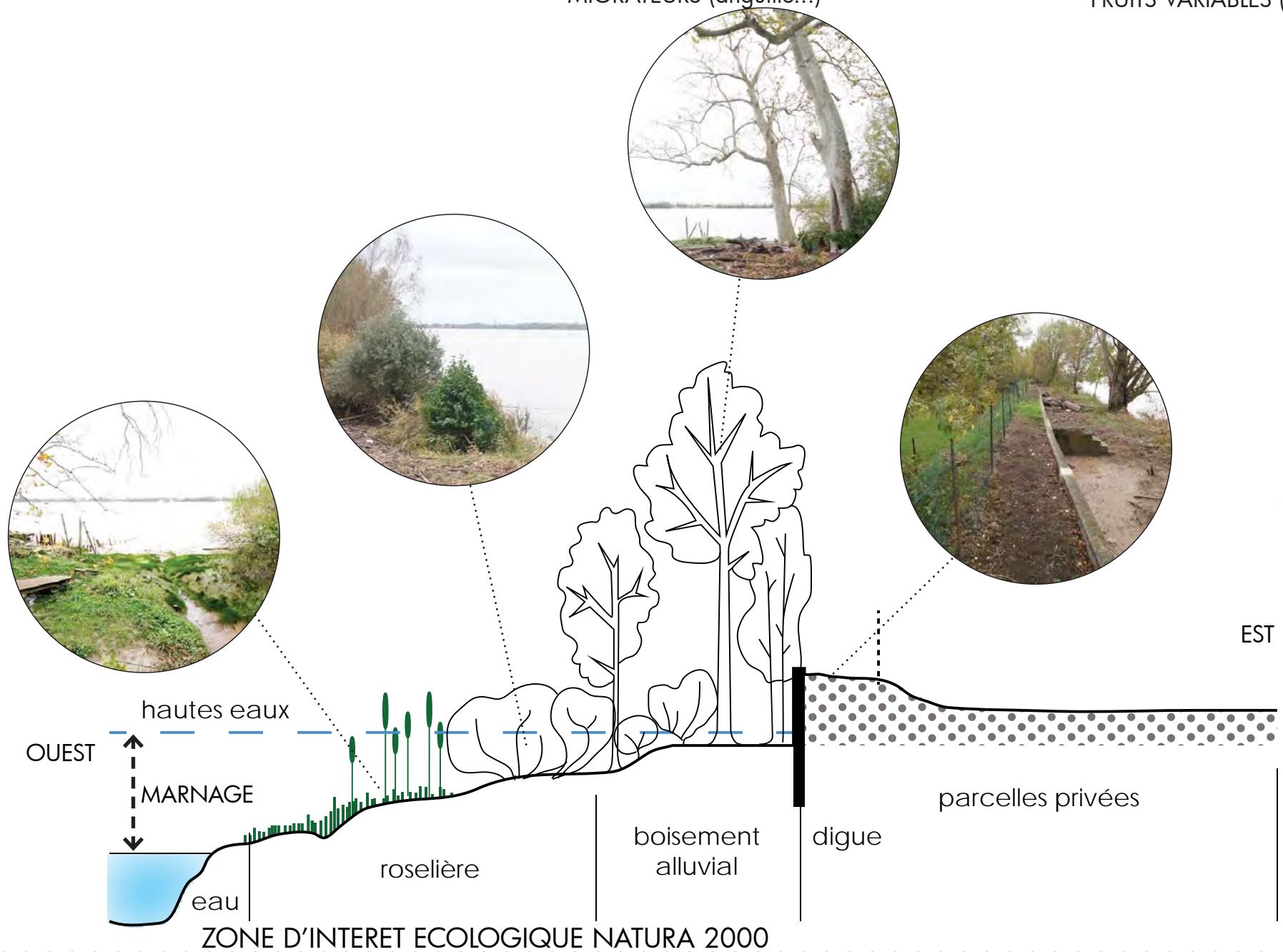
1. BOISEMENT HUMIDE : PROTECTION DES BERGES ET CORRIDOR ECOLOGIQUE

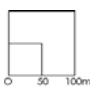


2. JALLE : CONFLUENCE AVEC LA GARONNE
AXE DE CIRCULATION POUR LES POISSONS MIGRATEURS (anguille...)



3. ZONE DE BALACEMENT DES MAREES (MARNAGE) HABITAT DE L'ANGELIQUE A FRUITS VARIABLES (*Angelica heterocarpa*)





Nord

PLU - Zonage du centre-ville

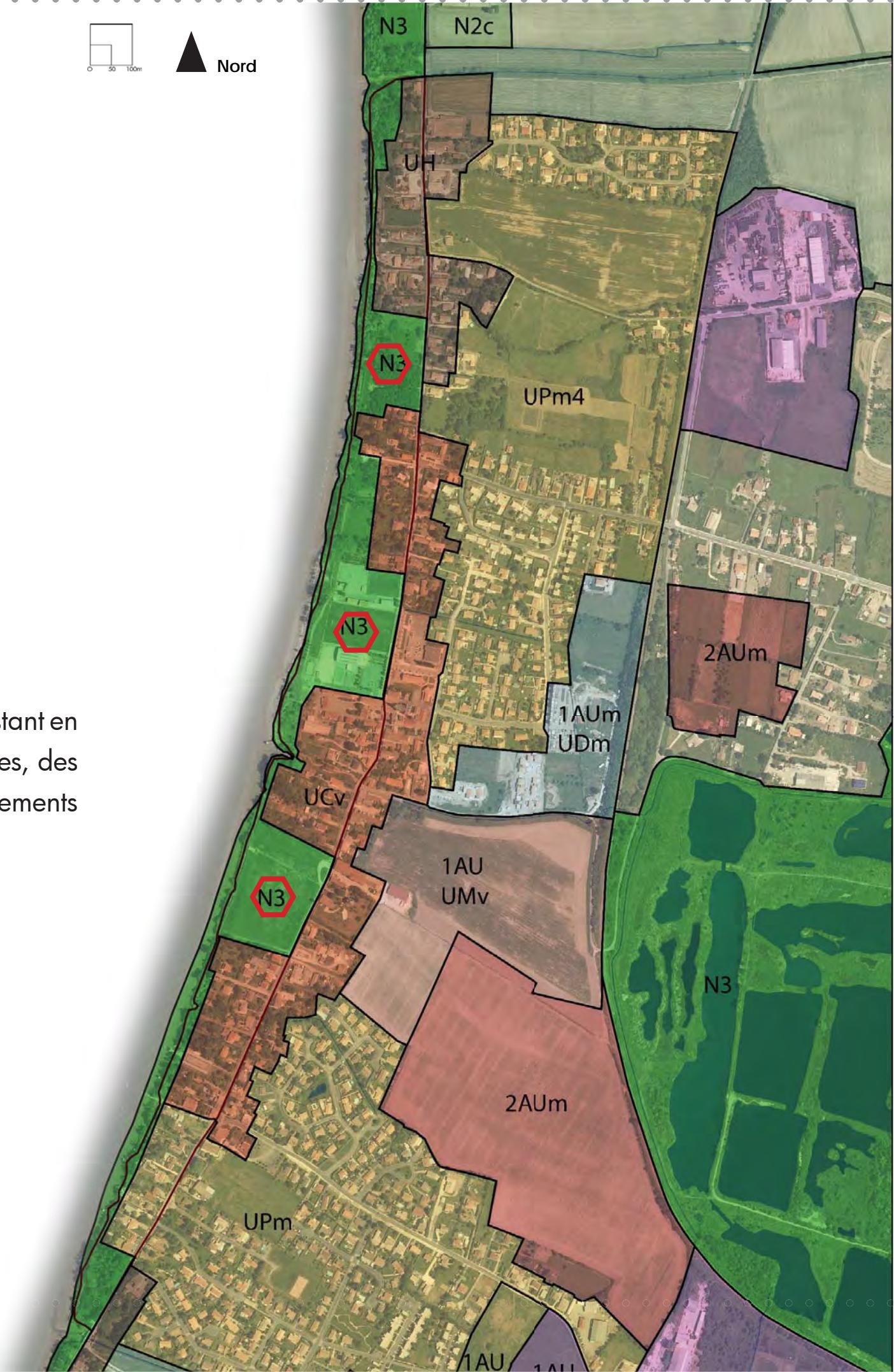
UCv - secteur urbain du centre ville

UH - zone urbaine de hameau

N3 - zone naturelle protégée pouvant accueillir des équipements d'intérêt collectif

L'organisation spatiale des projets doit s'appuyer sur les composantes du paysage préexistant en tenant compte notamment de la topographie, des masses végétales en particulier boisées, des plantations d'alignement, présentant un intérêt paysager et/ou écologique, des cheminements existants, chemins, allées ; des cours d'eau et de leurs berges le cas échéant.

**Enjeu : grandes propriétés en centre ville classées en N3 : quel devenir ?
Possibilité de les intégrer à terme dans un projet de parc du fleuve ?**



A. Accompagnement opérationnel sur le terrain

A. Accompagnement opérationnel sur le terrain

Critères : préserver les éléments patrimoniaux et susceptibles de contribuer aux projets :

- **Préserver le sol naturel** : ne pas accepter de parcelles remblayées avec les matériaux de démolition, le sol est rendu stérile et ces exhaussements sont très dommageables du point de vue hydraulique (c'est le problème posé par la seule parcelle démolie à ce jour : parcelle n° 3).
- **Préserver les éléments écologiques et paysagers de qualité** : milieux humides, dispositifs hydrauliques, mares, espèces végétales indigènes ou remarquables, arbres fruitiers, puits, murets, clôtures en pierre et en bois
- **préserver les éléments fonctionnels utiles** : allées et surfaces utilisables, compteurs, etc.

Mise en oeuvre : juin 2014

Ensemble A

- A10

Végétation conservée : figuier, cerisier, troène, laurier

Enlever déchets en fond mais pas la végétation

La parcelle 133 est privée, le contact avec le fleuve n'est pas assuré sauf par le chemin CUB, ... la végétation sur l'aubarède et la parcelle 133 ferment la vue...

Ensemble B

- B9

Planter haie le long de l'allée d'accès

- B7

Grande parcelle : carrelet existant en mauvais état

Refaire un belvédère ou un carrelet réhabilité

- B6

Garder muret en pierre

Supprimer allée béton pour privilégier l'espace naturel

Préserver la glycine et son support (voir ST)

Très belle passerelle dans les bambous, voir conditions d'accès public (vers le carrelet)

Ensemble C (une parcelle)

Enlever clôture et conifères en façade

Garder les 2 lignes en ardoise (murette) et les luminaires si non récupérés par le propriétaire... et ne pas démolir l'allée (si le propriétaire garde les ardoises : enlever l'allée pour retrouver un espace plus naturel)

Enlever la haie de séparation avec le chemin CUB

Garder le tilleul

Enlever le remblai en fond

□ **Ensemble D**

○ D1

Garder murier et laurier rose (possibilité de mettre une table de pique-nique)

Enlever haie entre 1 et 2

Très beau puits en pierre carré à restaurer

○ D2

Enlever clôture

Garder lagerstroemia

Enlever cèdre bleu

Garder pin

Garder allée en bi-couche

○ D12

Garder magnifique puits rond en pierre, garder frêne, prunier et figuier

Garder murier (très beau), garder buis à l'entrée, garder très beau houx panaché, garder beau charme pyramidal

Enlever clôture, enlever allée en enrobé (imperméabilisation) et remettre à la côte naturelle

Enlever haie transversale de laurier, enlever érable negundo et ses rejets.

□ **Ensemble E**

○ E3

Parcelle remblayée, le remblai a été enlevé

○ E14

Enlever clôture et haies

○ E15

Garder jardin en fond

Garder pin remarquable

□ **Ensemble F**

○ F5

Parcelle qui mène à un carrelet privé mais pouvant être mis à disposition de la commune : à voir

Accès possible depuis la cale

Voir statut de l'accès par la rue ?

○ F13

Garder liquidambar

Garder les vestiges de jardin : pergola, frêne, muret pierre ...

○ F4

Enlever conifères

B . Les programmes cadres

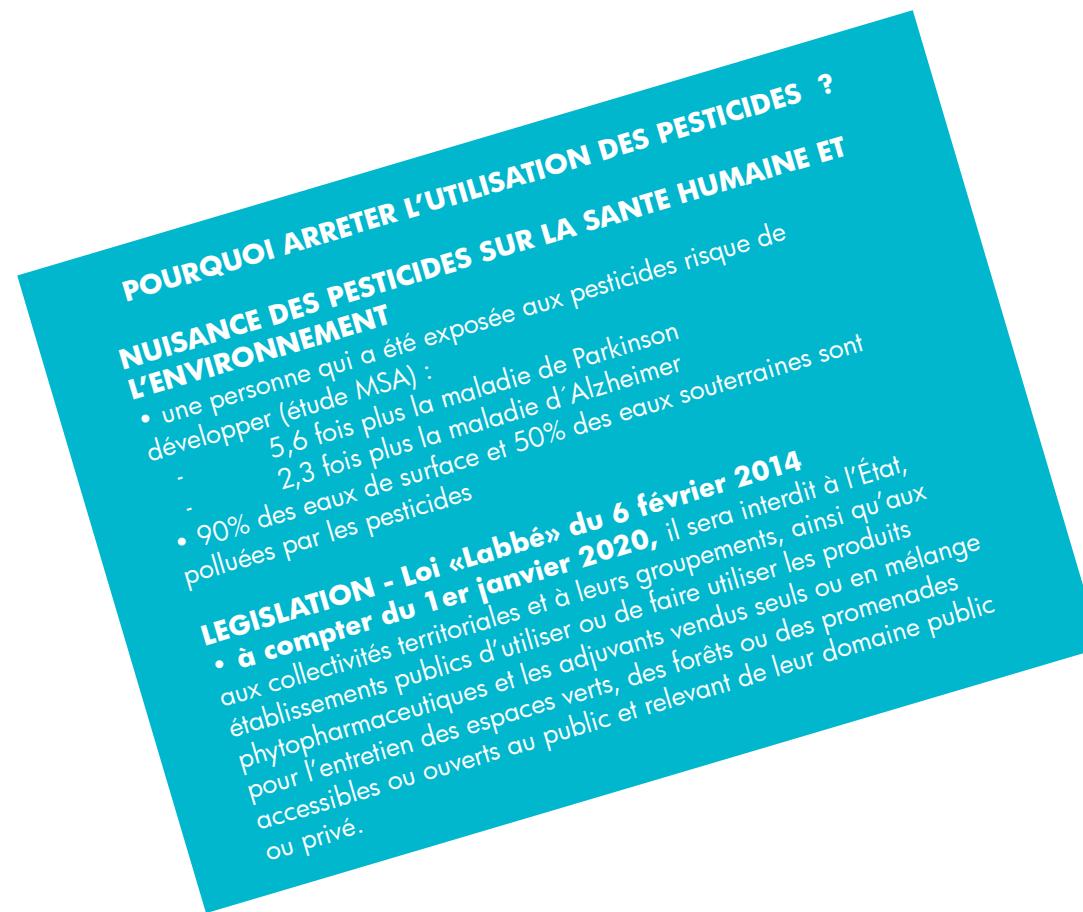
B1. Programme d'ouverture au public et de sécurisation

Objectifs :

- Marquer le statut public des espaces
- Présenter une unité (lisibilité)
- Sécuriser (+ corbeilles de propreté)
- Marquer les limites (murets en pierre, ou lisses bois, portillons pour empêcher l'accès des véhicules...)
- Prévoir stationnement
- Pouvoir marcher
- Pouvoir s'assoir
- Signalétique unitaire



B2. Principes de gestion



Ces espaces situés en contact avec le fleuve et les milieux humides rivulaires constituent des espaces naturels à **forts enjeux** tant du point de vue de la **biodiversité** (Site NATURA 2000) que de l'**ouverture et de l'accueil du public** (sécurité et santé vis à vis de l'exposition aux pesticides).

Assurer la gestion des espaces publics selon leurs usages, leur situation et leur environnement selon les principes généraux de gestion différenciée.

Cette façon de gérer les espaces intègre les préoccupations d'entretien et de paysage afin d'ajuster au mieux les techniques imposées par l'usage et la sécurité : « **C'est gérer autant que nécessaire, mais aussi peu que possible** » selon la devise de la ville de Lausanne (Suisse).

Elle répond en priorité à des objectifs environnementaux :

- en maintenant, voire en restaurant, des milieux favorables à la biodiversité,
- en économisant les ressources naturelles (sols, eau,...),
- en supprimant les sources de pollution (« zéro-phyto »).

Sur le **plan opérationnel**, cela signifie :

1/ **Proscrire tout usage de pesticides** dont les herbicides, de fertilisants autres que d'origine organique.

2/ **Appliquer une gestion extensive**, consistant à pratiquer des interventions minimalistes d'entretien de ces espaces.

3/ **Communiquer** ces règles auprès des usagers.



Quelques principes directeurs pour la mise en œuvre :



Exemples de tontes différencierées dans des parcs boisés (Bègles, Nantes et Rennes)



Privilégier l'enherbement, qui a pour avantage de restaurer la qualité des sols, d'assurer leur protection en période d'inondation en limitant les phénomènes d'érosion.

> Optimiser les tontes

- Tondre plus haut (idéalement 15 cm), pour préserver la faune et les rosettes des plantes vivaces. Une tonte plus haute permet une meilleure durabilité des plantes herbacées en favorisant le développement en profondeur du système racinaire indispensable pour assurer les besoins en eau durant la saison estivale. Cette gestion demande d'acquérir une tondeuse performante permettant de régler convenablement les hauteurs de tontes.
- Réduire les fréquences de tontes à 1 passage par mois, voire 2 les premières années pour progressivement faire accepter aux habitants les plus réticents les changements visuels.
- Différencier les zones de tontes ; ne jamais tout tondre de la même manière surtout sur des surfaces importantes.
- Maintenir des zones refuges (20 % minimum de la surface ou du linéaire) pour les espèces demeurant dans les zones herbacées en période hivernale.

> Maintenir ou restaurer la diversité végétale des milieux herbacés

- Laisser des surfaces en prairies, avec une seule fauche annuelle qui permet de renouveler les stocks de graines des annuelles et graminées.
- Laisser se développer la flore spontanée, garante d'un enrichissement spécifique (biodiversité) et d'une adaptation optimale des espèces au contexte local.
- Pratiquer le fauchage tardif (fin septembre).
- Exporter la matière dans la mesure du possible, afin de ne pas trop enrichir le sol, qui favorise le développement d'espèces nitrophile (l'ortie) au détriment des annuelles.



> Entretien des fossés

- Les milieux humides, tels que les fossés, sont sensibles aux interventions régulières. Ils doivent être gérés de manière extensive - une fauche totale tous les 2 ans et hors période de reproduction de la faune amphibia (période d'intervention préconisée de septembre à novembre).
- Préférer un nettoyage par segments à une seule opération de la longueur totale en une seule fois.
- Pour éliminer des obstructions ou empêcher la colonisation des fossés par les ligneux, préférer les interventions durant l'automne ou l'hiver plutôt qu'au printemps.



Herbe de la pampa



Buddleia



Renouée du Japon



Erable négundo

> Surveiller l'apparition des espèces exogènes

à fort potentiel de colonisation (espèces invasives) et les supprimer en début de colonisation, leur régulation en sera d'autant plus efficace.

C. Co-construction des projets et implication de la population

C1. Entre nature et culture

Les éléments qui suivent constituent une base pour engager la co-construction des programmes et des projets.

- **secteur Nord : ensembles A, B et C, thèmes : nature, observation**
- **secteur Centre : ensemble D, thèmes : continuité, parc, passerelle**
- **secteur Sud : ensembles E et F, thèmes : accès au fleuve, jardins partagés, jeux**

□ L'esprit des lieux a permis de dégager cinq grandes thématiques pour définir l'esprit général du projet :

- **1 Aller vers le fleuve**
- **2 Se poser**
- **3 Respecter la dynamique naturelle**
- **4 Cultiver le jardin**
- **5 Lieux d'art et de culture partagée: lieux de réappropriation, de création et d'expression**

- **1 « aller vers le fleuve » :**

Chaque espace crée l'occasion d'aller vers le fleuve.

Les aménagements doivent être une invitation au fleuve.

Cet objectif a deux conséquences concrètes : dessiner des compositions d'aménagement orientées vers le fleuve, créer systématiquement un élément d'appel au contact du fleuve (un élément qui ouvre sur le fleuve : a minima une passerelle sur l'aubarède, ponton, belvédère, carrelet...).

Cette thématique pourra être croisée avec le programme des « refuges » CUB.

images de référence :



- 2 « se poser » :

L'histoire et le caractère humide de ces lieux invitent à utiliser un référentiel d'aménagement qui parle de la tradition de l'utilisation des milieux humides : se poser hors d'eau, de manière légère et non perturbantes pour le milieu (fines passerelles métalliques, pontons...).



- 3 « respecter la dynamique naturelle » :

Pour créer des espaces de nature entre la ville et le fleuve = intérêt écologique et intérêt paysager
Par un entretien extensif, pour respecter l'expression de la nature dans sa diversité (protocole de gestion)
Proposer des parcelles laboratoires : laisser s'exprimer la dynamique naturelle puis faire des choix de gestion
Entretenir la périphérie et des cheminements (allées ou passerelles)

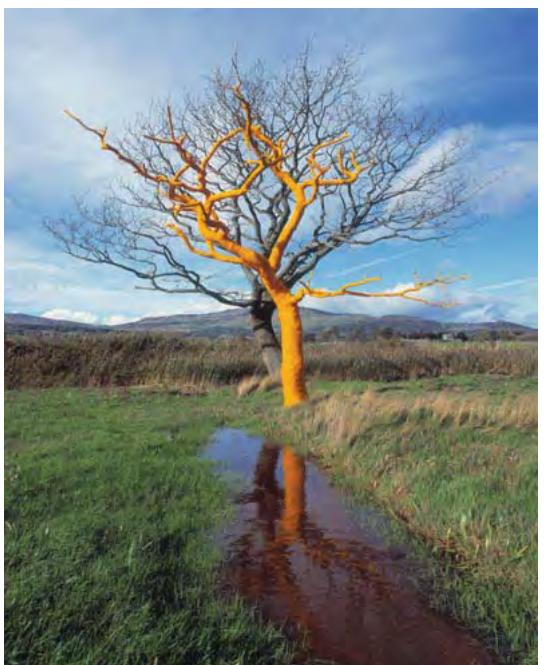
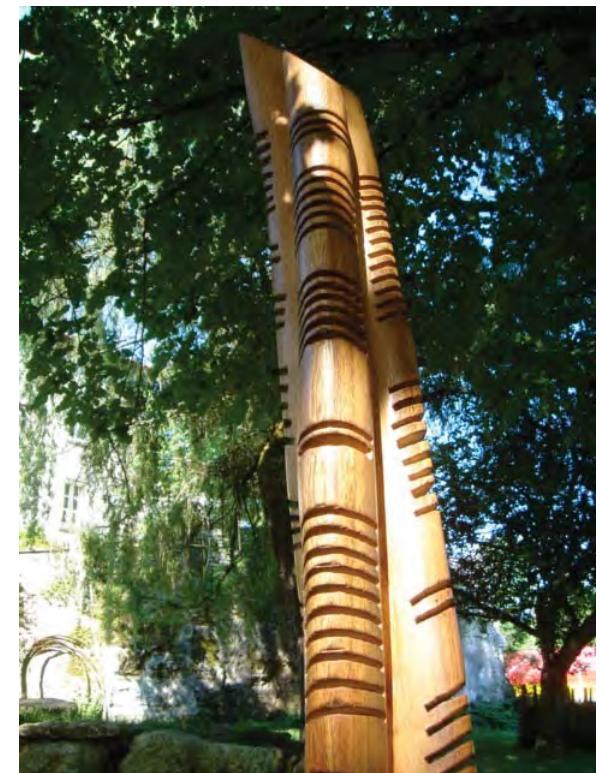


- 4 « cultiver le jardin »

La thématique du jardin est intéressante à 2 niveaux :

- o Ces nouveaux espaces publics auront été longtemps des jardins privés, possédant parfois une belle qualité, ces témoignages de « jardiniers paysagistes locaux » seront conservés et valorisés
- o Volonté de développer les jardins familiaux et partagés





C2. Fiches par secteur : Enjeux et premières orientations de programme



Parcelle hangar



Parcelle N° 10



A

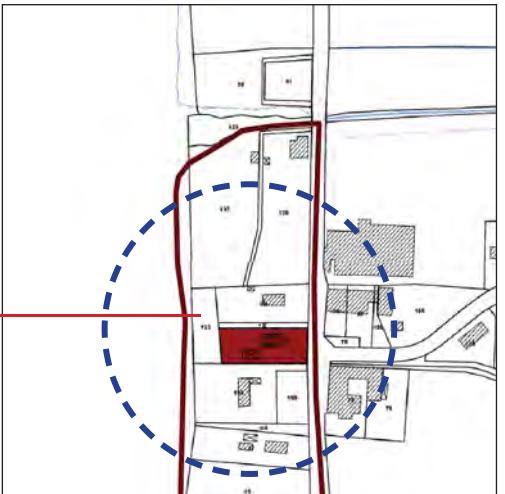
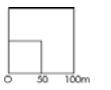
- Statut de la parcelle N° 133 en friche ?
- Statut de l'accès ?
- Potentialités : présence du parking et de l'arrêt de bus.

> La maîtrise de la parcelle 133 et de celle du hangar permettrait de créer un site ouvert sur le fleuve en entrée de ville nord

> Vocation (loin du centre) : **espace de nature ouvert au public/création d'un arboretum avec les essences du fleuve (frêne, saules, aulnes...)**

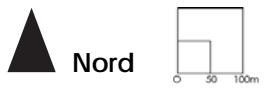
Espaces excentrés en attente, intérêt général moyen/faible > **Gestion de transition à mettre en oeuvre**

Nord





Parcelle N° 9



Parcelle N° 8



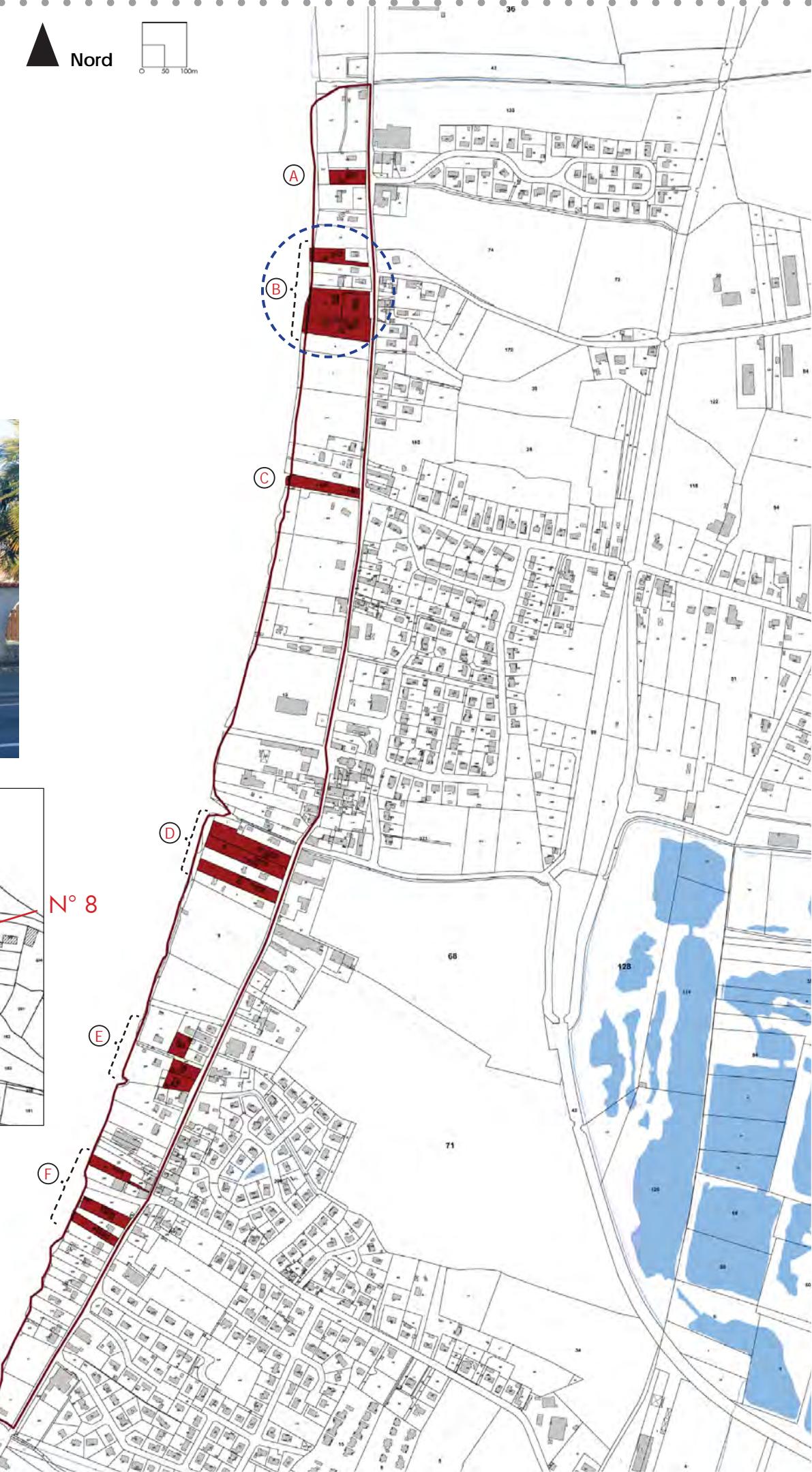
Parcelle N° 7



Parcelle N° 6



- B**
- Potentialité : fenêtre de 110m de large sur le fleuve, intérêt général fort.
 - > Vocation : **ouverture sur le fleuve** (Ne pas encombrer et ne pas développer d'équipements)
 - Ensemble de 3 parcelles (6,8,9) à valoriser : un programme de parc naturel et paysager, travailler sur le thème des milieux humides, (1HA **prairie publique**), promenades sur passerelles (faire une boucle sur passerelle à partir des bambous vers la parcelle 7), belvédère ou carrelet-d'observation.
 - Lien entre parcelle 9 et parcelle 7 sur la digue ? (Sinon parcelle 9 sans potentialité)





Parcelle N° 11



Entrée de la parcelle



Vue vers l'est, Axe routier

- Parcelle étroite et isolée mais dans le prolongement d'un axe routier, intérêt général moyen.
Belle fenêtre sur le fleuve.

C Vocation : pour donner une vocation à ce site isolé, il pourrait être envisagé de créer un jardin linéaire à dominante naturelle, voire un verger. Pour donner de l'intérêt au lieu, tirer parti de la linéarité du site avec ponton en bout, comme but de promenade (+ pique-nique ?)





Parcelle N° 1



Parcelle N° 2



Parcelle N° 12

D • Intérêt général fort compte tenu de la position : une situation intéressante en lien avec l'embouchure de la jalle et immédiatement au nord, le parc, la mairie, l'école, etc... connexion possible avec la proposition d'extension de la boucle verte. Un site de qualité : embouchure de l'estey, grands arbres, puits...

> Vocation : **extension du parc communal (passerelle par dessus l'estey et continuité de promenade)**

Parcelle D1 : parcelle très dégagée... laisser dans un premier temps la nature se réinstaller puis gérer la dynamique naturelle

> Parcelle 12 : **possibilité de continuité sur la digue ? Site observation sur le fleuve (ponton) et verger public.**





Parcelle N° 3



Parcelle N° 14



Parcelle N° 15

- Parcelles pas en contact avec le fleuve. Intérêt général fort compte tenu de la position.

Parcelle 3 : remblayée au moment de la démolition ! Crée une situation paradoxale, la hausse de la côte entraîne des impacts hydrauliques sur les parcelles voisines ! Suppression du sol naturel vivant (stérilisation).

> obligation de remise en état par enlèvement du remblai et restitution de la cote initiale

- Parcelles 14 et 15 : en façade sur la route

> Vocation : au regard de leur situation (près du centre bourg et pas de contact avec le fleuve) ces trois parcelles pourraient être valorisées par un **programme de jardins collectifs (jardins partagés, jardins associatifs et pédagogiques, jeux d'enfants)**

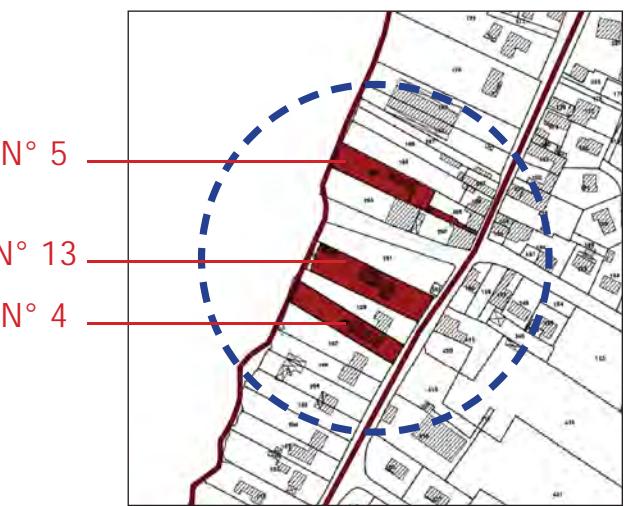




Parcelle N° 5



Parcelle N° 13



Parcelle N° 4

- F
- Parcelle N° 5 (parcelle enclavée). Aménager l'accès + clôture en bois pour isoler le jardin.
 - Parcelle N° 4 : > Vocation : **jardins familiaux pour les logements locatifs à proximité**
 - Parcelle N° 13 : Intérêt général très fort en lien avec l'espace de la cale

> Vocation : Espace d'entrée de bourg et d'accueil du public, aire de pique-nique, etc, en lien avec l'espace de la cale ; **opportunité de repenser un aménagement d'ensemble** (place-jardin de la cale)

- **Etablir la continuité de promenade le long du fleuve**
 - Cheminement sur la digue
 - Passerelle



1. SEQUENCE NORD VERS ESTEY BELLE RIVE



2. SEQUENCE DU CENTRE VILLE



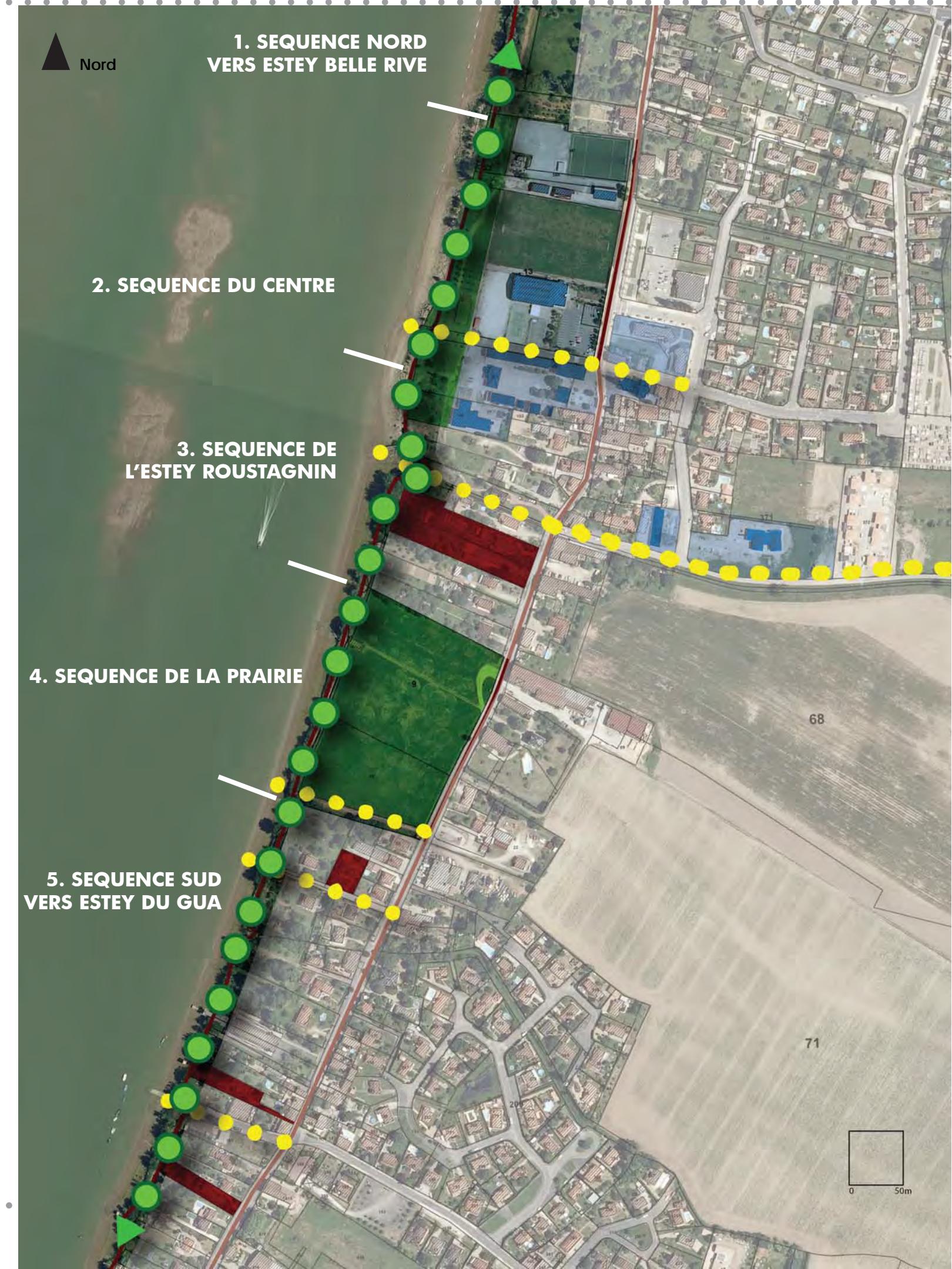
4. SEQUENCE DE LA PRAIRIE



5. SEQUENCE SUD VERS ESTEY DU



3. SEQUENCE DE L'ESTEY ROUSTAGNIN



1 - Ateliers de réflexion et d'orientation :

Enjeux, proposition d'une démarche et premières orientations de programme :

Elus, service urbanisme, CUB (direction de la nature), CAUE

2014

2 - Expertise de chaque parcelle avant travaux de démolition

(commune, DDTM, CAUE) pour déterminer les éléments à préserver

juin 2014

3 - Validation de la démarche et des éléments de cadrage par la municipalité

Nous en sommes là

4 - Engagement des programmes cadres :

B1. Programme d'ouverture au public et de sécurisation

B2. Principes de gestion

5 - Engagement de la démarche participative > groupe de travail extra-municipal

6 - Mise en œuvre

Pour chaque ensemble, finaliser progressivement le programme d'action

et les conditions de mise en œuvre, selon le principe suivant :

- **Fiche action et plan-guide par ensemble**
- **Mise en œuvre des actions, modalités envisageables, avec l'accompagnement du CAUE :**
 - o **Consultation de maîtres d'œuvre**
 - o **Suivi de la gestion**